



Bureaux : rue Confort, 14, à Lyon

Abonnements Lyon et Rhône  
TROIS MOIS..... 5 FR.  
SIX MOIS..... 9 FR.  
UN AN..... 18 FR.

**LYONNAIS**  
UN NUMÉRO : CINQ CENTIMES

Abonnements Départements  
TROIS MOIS..... 6 FR.  
SIX MOIS..... 12 FR.  
UN AN..... 24 FR.

Mardi 9 Mai 1871

## LE VOTE DE LYON

Nous avons la grande joie d'annoncer que les élections se sont accomplies hier à Lyon avec un calme parfait et une admirable régularité. Il nous semble même — et, nous l'espérons, le dépouillement du scrutin le prouvera — que le nombre des abstentions a été beaucoup moins considérable que dimanche dernier. Les électeurs ont compris qu'ils avaient le devoir impérieux de voter, de faire acte de citoyens, de remplir les obligations de la liberté.

Nous n'avons pas à examiner sur quels candidats les voix se sont portées. On a voté, on a secoué cette indifférence qui menaçait de devenir fatale.

Il faut bien que tout le monde le sache.

La République, le gouvernement du pays, par le pays, la liberté en un mot, la liberté sans qualificatif, qui est notre consolation et notre espoir après les immenses désastres de la guerre prussienne et de la guerre civile, la liberté impose à tous des devoirs si elle assure des droits.

Le suffrage universel est la garantie des institutions républicaines; mais il serait illusoire si chaque citoyen ne coopérait pas à son application.

L'empressement des électeurs lyonnais à se rendre dans les sections, a donné raison à l'autorité qui a fixé les réélections générales de Lyon au jour légalement indiqué pour le second tour de scrutin.

Le vote de Lyon comptera ainsi dans la grande et solennelle manifestation du suffrage universel, qui est la consécration définitive de la République et la revendication des franchises municipales.

L'affaire a fait question et elle a été portée devant l'Assemblée nationale, ainsi qu'il résulte de la dépêche suivante :

Versailles, 6 mai 1871.

« A la réunion de l'Assemblée, interpellation de M. Le Royer relativement à la démission des conseillers élus à Lyon et à la fixation des nouvelles élections au 7 mai.

« M. Le Royer dit que le jour fixé est trop rapproché, et demande que la loi des élections soit observée.

« M. Le Royer parle aussi de la situation financière de Lyon.

« Le ministre de l'intérieur répond que le résultat des élections à Lyon était satisfaisant.

« La démission de plusieurs des conseillers fut volontaire, ensuite de quelques protestations; la question du jour des nouvelles élections a été longuement et plusieurs fois examinée.

« M. Picard ajoute que la situation est bonne.

« Les électeurs pourront, le 7 mai, juger en parfaite connaissance de cause; les électeurs seront plus nombreux que la dernière fois.

« Nous avons confiance dans le préfet, lequel connaît la situation, et nous approuvons sa conduite.

« L'incident est clos. »

Le vote s'étant accompli à Lyon avec un ordre et un calme complets, il y a lieu, dès à présent, d'en calculer les conséquences.

Il est évident que la Commune de Paris comptait beaucoup sur la seconde ville de France pour lui donner un appoint d'insurrection, dont elle se serait prévalu pour continuer la lutte et pour éblouir les malheureux qu'elle pousse à la mort.

Les événements de la Guillotière ont été une triste et malheureuse exception; suscités par des agents étrangers, dont l'origine est plus que suspecte, le but anti-patriotique et anti-républicain, ces événements n'impriment pas une tache sur la grande cité, si française et si libérale.

Ils s'effacent devant la noble et fière attitude que la population tout entière a gardée hier en accomplissant son devoir.

Lyon veut la république et les franchises municipales, l'ordre, la paix, le travail; il répudie toute entente avec les auteurs de troubles; il gémit sur les malheurs de la patrie et demande à grands cris que la guerre civile ait un terme.

Mais, édifiés maintenant sur le caractère du mouvement parisien, sachant que cette insurrection dictatoriale et despotique est faite au profit des Prussiens et des Bonaparte, les électeurs lyonnais s'en remettent au

gouvernement du soin d'arriver à une solution.

Le *Petit Journal* a été le plus ardent partisan de la conciliation, tant qu'il a été permis d'espérer que la conciliation pourrait aboutir.

Aujourd'hui, tous les voiles sont tombés. Les membres de la Commune de Paris veulent l'anéantissement de la grande capitale n'importe, par quel moyen.

Ils ont rendu impossible toute tentative de conciliation, et, dans la séance du 3 mai, ils ont formellement déclaré qu'ils ne voulaient rien entendre.

Nous lisons en effet dans le compte-rendu de cette séance :

Le citoyen *Paschal Grousset*.... De plus, je demande à la Commune d'en finir avec les conciliateurs.

Plusieurs membres. — Oui! oui!

Le citoyen *Léo Meillet*. — J'informerai la Commune que ce matin est venue une déléguation à l'Hôtel-de-Ville. C'est moi qui l'ai reçue, et j'ai dit que je la recevais comme auxiliaire, et non comme conciliatrice. Un ouvrier même a déclaré que tout homme qui parlait de conciliation était un traître.

Qu'ils veulent donc?

Ce qu'ils veulent, c'est assurer les voies aux Bonaparte, et consommer l'œuvre de destruction des Prussiens.

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES

CIRCULAIRE DU CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF

Versailles, 6 mai, 7 h. 30, soir.

Le chef du pouvoir exécutif à toutes les autorités civiles et militaires

(Circulaire à afficher dans toutes les communes)

Ceux qui suivent les opérations que notre armée exécute avec un dévouement admirable pour sauver l'ordre social si gravement menacé par l'insurrection parisienne, ont compris qu'il s'agissait d'anéantir le fort d'Issy en éteignant ses feux et en coupant ses communications tant avec le fort de Vanves qu'avec l'enceinte.

Ces opérations touchent à leur terme malgré l'obstacle qu'elles rencontrent dans les batteries du fort de Vanves; la ligne du chemin de fer que traverse un passage voûté est la ligne qu'on se dispute depuis trois jours.

Cette nuit, 240 marins et deux compagnies du 17<sup>e</sup> bataillon de chasseurs

à pied, conduits par le général Patrel, se sont résolument élancés sur le chemin de fer et sur le passage voûté.

Les marins, accueillis par un feu très-vif, ont été vaillamment soutenus par les deux compagnies du 17<sup>e</sup>; et la ligne du chemin de fer, ainsi que le passage voûté, sont restés en notre pouvoir.

Cependant la garnison de Vanves cherchant en ce moment à prendre nos soldats à revers, était prête à sortir de ses positions, lorsque le colonel Vilmette s'est jeté sur elle à la tête du 2<sup>e</sup> régiment provisoire, a enlevé les tranchées des insurgés, a pris le redan où ils se logeaient, en a tué et pris un grand nombre et a terminé ce brillant engagement par un coup de main décisif.

On a aussitôt retourné le redan contre l'ennemi et on y a pris quantité d'armes, de munitions, de sacs de vivres abandonnés par la garnison de Vanves et le drapeau du 119<sup>e</sup> insurgé.

Comme on le voit, pas un jour n'est perdu, chaque heure nous approche du moment où l'attaque principale terminera les anxiétés de Paris et de la France tout entière.

Nous avons eu plusieurs officiers distingués mis hors de combat dans ces opérations; le colonel Laperche, le lieutenant Pavot et le jeune de Broglie ont été gravement, mais non dangereusement blessés; on espère qu'ils seront bientôt remis. A. THIERS.

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

### Opérations militaires

Versailles, 6 mai, 3 h., soir.

Cette nuit un vif combat a eu lieu dans les tranchées reliant les forts de Vanves et d'Issy.

Les troupes ont enlevé un petit redan situé entre les deux forts, faisant plusieurs prisonniers; ils l'ont évacué ensuite, parce qu'il était trop exposé au feu de Vanves.

Nos pertes sont d'environ 80 morts et blessés; celles des insurgés sont plus considérables.

(Il existe une différence notable entre cette dépêche et la circulaire de M. Thiers, qui annonce que l'armée a gardé le redan. Nous croyons qu'il faut suivre la version officielle, datée de 7 heures du soir, et, par consé-

## Feuilleton du PETIT JOURNAL

### HENRIETTE

Histoire d'une Faute

III

Vers l'extrémité du plateau, l'ex-anachorète se retourna pour saluer son logis d'un dernier regard d'adieu.

Une ombre biscornue se précipita vers lui, faisant entendre comme un bèlement de reproche.

— Ma chèvre! s'écria-t-il, et moi qui t'oubliais! Viens, viens, je te laisserai, je te léguerai au curé de Burglen.

Bientôt l'incendie dévora le chalet. La chapelle à son tour s'embrasa, projetant de grandes lueurs dans les montagnes.

De la fenêtre du presbytère où il avait trouvé un asile, le père Ambro-

sio put voir encore quelques dernières gerbes d'étincelles briller et s'éteindre dans la nuit, comme les dernières fusées d'un feu d'artifice.

Il en eut une larme dans les yeux.

Le lendemain, au lever du soleil, plus qu'une légère fumée parmi les sapins.

Ce fut encore un attendrissement. Mais le courrier d'Italie passa, emportant le père Ambrosio.

Adieu l'ermite! adieu l'ermite!

Quant au créole, il se dirigeait vers Altorf.

Altorf, comme Freilichen, appartient au passé. Une ville morte, et cela parce qu'elle est un peu française. Je m'explique.

Autrefois, c'était de là surtout que partaient ces vaillantes phalanges que sut deviner Louis XI, qu'admira Bayard, qui tombèrent autour de François Ier, sur le champ de bataille de Paris. Plus tard, ils aidèrent Henri IV à reconquérir sa couronne; plus tard encore, Richelieu abaissant la

maison d'Autriche. On les revit à Malplaquet, à Fontenoy, dans tous nos combats, fidèles à la monarchie jusqu'à son dernier jour! la France a payé cette dette par le don de la liberté; et la Suisse, pendant cette désastreuse guerre de 1870 a donné à la France des preuves nombreuses de sa reconnaissante sympathie; elle a cimenté de nouveau l'union des deux peuples.

Aujourd'hui, voyez Altorf et ses vieilles maisons, ses rustiques palais délabrés, chancelants, qui tomberont demain peut-être. Mais, dans l'herbe qui les attend, on retrouvera quelque héraldique écusson sur lequel les trois fleurs de lis de France.

Elles sont dans les armoiries de la famille d'Hospenthal, au-dessus de la porte d'entrée. Une porte verrouillée, déteinte. Les murailles grisâtres s'écaillent en maint endroit. Presque tous les volets sont clos; ils témoignent des injures du temps. Quelques-uns pendent en dehors, à demi détachés de leurs gonds. Le grand toit à

l'espagnole s'en va tout de travers. Il vente si fort dans cette vallée de la Reuss, et voilà si longtemps que les vieilles tuiles n'en ont pas vu revenir de neaves!...

Dans le jardin, plus d'ifs taillés ni de charnières, plus même de fleurs... des choux et des pommes de terre. Dans la cour d'honneur, de l'herbe entre chaque pavé que verdit la moisissure.

L'hôtel de la Belle au bois dormant.

Cette dernière comparaison pourrait se justifier doublement. D'abord, aucun progrès, aucune idée moderne n'a pénétré là. En second lieu, il s'y trouve une merveilleuse jeune fille, la belle Henriette d'Hospenthal.

Avec elle, son frère Henri. En souvenir du roi Henri IV, qui daigna servir de parrain à l'un des ancêtres, tous les aînés de ses descendants se sont appelés, les fils Henri, les filles Henriette.

Et ce n'est pas le comte d'Hospenthal actuel qui manquerait à cette tra-

quent mieux et plus sérieusement renseignée.)

Versailles, 7 mai, 8 h., matin.

Une violente canonnade a été continuée pendant la nuit et s'est reproduite ce matin.

On assure que de nouvelles batteries, et notamment celles de Moutretout, commenceront leur feu demain.

Nos travaux d'approche entre les forts d'Issy et de Vanves ont beaucoup progressé.

Aucun engagement nouveau n'est signalé jusqu'à présent.

### Nouvelles de Paris

Versailles, 6 mai 1871.

Elles sont du 6 au matin.

La Commune décrète que Rossel est chargé de l'initiative et de la direction supérieure des opérations militaires.

Le Comité central est chargé des différents services administratifs de la guerre, sous le contrôle direct de la commission militaire communale.

Depuis la création du Comité de salut public, la situation était très tendue entre ce dernier et le Comité central de la garde nationale.

Ces deux pouvoirs rivaux se disputent la suprématie.

Les hostilités étaient ouvertes au sujet de la direction des opérations militaires. Le Comité voulait le général Eudes; la Commune prétendait conserver le colonel Rossel.

Il résulte de la dépêche précédente que l'affaire s'est arrangée provisoirement — par un compromis.

La Commune a décrété la démolition de la chapelle expiatoire de Louis XVI.

L'Officiel dément la blessure de Rossel, blessure que le délégué à la guerre aurait reçue à Issy.

La Commune annule l'élection de Panille, dit Blanchet, élu membre de la Commune, lequel avoue avoir été secrétaire d'un commissaire de police à Lyon, et condamné à la prison pour banqueroute, dans la même ville, en 1868.

### Suppression de Journaux.

Versailles, 6 mai 1871.

La Commune supprime les journaux : la France, le Temps, le Petit Moniteur, le National, le Bon Sens, la Petite Presse, le Petit Journal.

Ce nouvel acte d'arbitraire et de despotisme ne nous surprend pas.

Comme toutes les dictatures, la Commune ne peut se soutenir que par la violence; elle ne souffre ni contradiction ni contrôle; elle est condamnée,

pour subsister quelques jours encore, à s'assurer le monopole des nouvelles, afin de pouvoir impunément annoncer des victoires imaginaires et d'abuser les malheureux qui vont se faire tuer.

Le Petit Journal, édition de Paris, devait être frappé; c'était fatal.

Notre collaborateur, Félix Hémet, y soutenait, comme nous le faisons ici, la cause de la justice, du droit, de la liberté, et protestait, au nom des vrais principes, contre les mesures oppressives, attentatoires à la propriété, qui ont marqué, chaque jour, le règne de la Commune.

Heureusement, ses jours sont comptés, et l'heure est prochaine où la France reprendra enfin possession d'elle-même.

## LES COMBATS SOUS PARIS

### LA JOURNÉE DU 5 MAI

#### Les forts du Sud.

Nous n'avons à constater que des combats d'artillerie plus ou moins violents sur les différents points du périmètre. Les répétitions de ces attaques à trois ou quatre mille mètres de distance se produisent toujours à peu près dans les mêmes circonstances.

Au demeurant, le tir de l'ennemi est très-inégal; naturellement il est toujours trop précis pour nous, mais il semble résulter des constatations faites sur les différents points que l'ennemi a peu d'artilleurs, mais, dans ce nombre restreint, il y en a quelques-uns d'excellents. C'est au Point-du-Jour qu'il a réuni ses pointeurs de choix, sortes de mercenaires de l'émeute, qu'il paye, dit-on, fort cher, et qui ne font point de l'art pour l'art.

Répartis sur toute l'enceinte, ces canonniers brevetés deviennent clairsemés, et on constate des écarts énormes et une très-considérable différence entre les divers points armés.

Issy, plus que gravement compromis; Vanves attaqué désormais avec une vigueur qui, au dire des insurgés, leur rappelle l'ouverture du feu sur le fort de Rosny, c'est, dit-on, Ivry qui deviendrait le pivot de la défense. S'il en était ainsi, nous nous en réjouissons; car Ivry — un fort admirable qui n'a point été attaqué pendant le siège à cause de sa position, et que le brave commandant Krantz, un des premiers pointeurs connus, eût certainement défendu à outrance — nous paraît un médiocre pivot pour l'ennemi, étant donné notre plan d'attaque.

Dependant il est exact, qu'Issy considéré comme perdu, Vanves très-attaqué, Bicêtre et Montrouge déjà endommagés par les Prussiens, c'est vers Ivry que se porte l'effort de la Commune, et dans son enceinte qu'elle amoncelle les ressources d'artillerie sur lesquelles elle compte.

Nous avons toujours de petits combats partiels aux avant-postes; c'est ainsi que, barcelés par les insurgés qui venaient tirailler en avant de nous et blesser quelques hommes, nous avons dû marcher en avant dans la rue Peyronnet et nous assurer de

quelques maisons qui rendront la possession de nos postes plus sûrs et à l'abri des fantaisies des insurgés.

La lumière s'est faite sur l'affaire du Moulin Saquet. De notre côté, la chose n'avait rien d'obscur, mais là-bas on racontait, au sujet de ce hardi coup de main qui a mis hors de combat près de cinq cents insurgés, y compris les prisonniers, les faits les plus inattendus.

La Commune a pu dire à juste raison qu'elle n'avait pas perdu la redoute, puisque, après y être restés une heure, nous avons abandonné la position de notre plein gré; mais elle a passé sous silence, et le combat, et la razzia, et la capture des canons. C'est par l'indiscrétion d'un méconnaissant qui fut dans les honneurs communaux que nous apprenons qu'une partie de la garnison, fuyant en désordre vers les portes, a été accueillie à coups de fusil par la garde du rempart, et, devant ce manque de procédés, a dû gagner Paris par la Bièvre, se glissant dans les conduits et dans les égouts.

Ce matin la fusillade a été très-vive en avant de Montrouge. Soutenues par les feux de la batterie installée dans la sablière de M. Mortier, en contre-bas du plateau de Châtillon, les troupes ont quitté leurs tranchées de Bagneux et ont attaqué la grange Ory. A l'heure où nous écrivons le combat continue. La canonnade et le roulement de la mousqueterie sont incessants. Le bastion 73 et la porte de Vanves font rage contre les positions de l'armée.

Au Point-du-Jour, la Clamart tire sur Forangerie du parc de Meudon, les batteries 68 et 69 ripostent lentement à la batterie de la Terrasse, qui leur envoient obus sur obus.

Une batterie volante, établie sur le saillant gauche du fort, canonne les Moulinaux, qui ne répondent pas. En même temps, la fusillade crépite dans les rues du village, où nous voyons fumer encore les débris du château incendié hier matin.

Le bombardement du fort de Vanves continue.

### A l'ouest de Paris

Du côté de Neuilly, la porte Maillot et le bastion des Ternes tirent sans discontinuer. Le Mont-Valérien paraît se préoccuper exclusivement des ouvrages qui s'élèvent dans l'avenue de la Grande-Armée. Un de ses projectiles, dépassant le but, est venu tomber, vers sept heures, dans la rue de Chaillot.

Des mouvements de fédérés s'effectuent dans la direction de Neuilly. Nous avons vu passer ce matin le 74e, le 80e et le 215e, qui se rendaient à leur poste de combat. Le 74e, qui a perdu beaucoup d'hommes dans l'affaire du 18 avril, et qui est resté au feu pendant tout le reste du mois, était rentré la semaine dernière.

### Du haut du Mont-Valérien.

Nous lisons dans la Liberté :

Nous avons passé l'après-midi d'hier au Mont-Valérien; nous n'oublierons jamais le grandiose et terrible spectacle que nous avons eu sous les yeux.

Paris, la grande révoltée, gisait à nos pieds, entourée d'un cercle de fer et de feu.

Du haut de toutes les positions d'où l'armée de Versailles menace en silence, la foudre s'abattait sur ses murailles, dans ses rues, sur ses boulevards, allumant quelque maison criminelle, écrasant quelques troupes de soldats fratricides; et par les cent bouches de ses batteries, la cité rebelle répondait, d'une voix qui va s'affaiblissant d'heure en heure, et n'aura bientôt plus d'autre puissance que celle du défi.

Le combat n'était même soutenu que sur deux points : les batteries de Montmartre et des secteurs dont le tir est parallèle à celui de la Butte étaient aux prises avec nos batteries de Levallois et de Gennevilliers; Vanves et les remparts correspondants étaient engagés avec Châtillon, Meudon et le Bas-Meudon.

D'aucune part on ne répondait au Mont-Valérien, dont l'objectif était à la fois les Ternes, la Porte-Maillot, et, à partir de quatre heures, les canonnières du Point-du-Jour, et les ouvrages qui avoisinent le viaduc à la hauteur de la Seine.

Issy fumait; mais on nous a assuré que ce devait être de quelque incendie mal éteint de ces jours passés : ses canons sont réduits au silence; et, de notre côté, nous lui épargnons un feu qui serait inutile, et pourrait avoir le danger d'exposer aux obus perdus ou mal dirigés nos soldats de la tranchée qui entoure tout le fort. La reddition est imminente. Dimanche même les insurgés abandonnèrent un instant la position, mais on ne crut pas prudent de l'occuper, par crainte de l'explosion de quelque mine, et on y laissa rentrer quelques centaines de gardes nationaux dont le rôle dans l'insurrection est, dès à présent, achevé.

Au Mont-Valérien, c'est une batterie de pièces de marine de 24 et de canons de bronze de 16 qui fait le service. A chaque détonation, tout le sol et les bâtiments de la terrible forteresse tremblent; ailleurs et marins restent impassibles et sans même froncer le sourcil. On ne se fait pas une idée du sang-froid, du *du* avec lequel les marins surtout exécutent toutes ces redoutables manœuvres.

Quel soin minutieux et jaloux ils apparent à nettoyer, après chaque coup, la bouche noire et fumante de leurs canons! comme ils font reluire les moindres ferments de ces énormes et ingénieuses culasses! quelle attention, à dix reprises, quand ils pointent!

L'officier qui commande le feu, reste à l'extrémité de la batterie, sa lunette braquée sur les divers points qui lui servent d'objectif, et, comme on ferait du doigt sur les touches d'un clavier, frappe, de la parole, tantôt sur l'une, tantôt sur l'autre pièce qui tonne à sa voix, et d'où part la mort à la destination qu'il veut.

Quand on se mit, vers quatre heures, à tirer sur le Point-du-Jour, le colonel commandant le fort suivait les coups de l'une des fenêtres du premier étage de la caserne qui fait face à la Seine.

Au premier coup, l'enseigne de vaisseau qui dirigeait le tir, vint se placer sous cette fenêtre et attendit l'avis du colonel. Le coup avait porté à l'extrémité du viaduc. Le colonel lui cria : « Direction excellente, mais un peu long. » Au deuxième coup, le colonel dit : « Très-bien ! » au troisième : « Excellent! dites-le à la batterie ! » Et les coups se succédaient, sans que plus un s'égarât. Les canonnières, qu'on visait, ne tardèrent pas à faire un mouvement en

dition de famille. Il a vu mourir, en 1830, deux frères plus âgés que lui. On le surnommait le beau Sigismond, le beau colonel; il avait alors quarante ans. Il s'en est retourné, ayant tout perdu, hors l'honneur. La fille d'un compagnon d'armes aussi noble, aussi pauvre, est devenue sa femme; elle est morte en donnant le jour à Henriette. La misère, qu'elle avait su retarder par des miracles d'économie, s'est aussitôt abattue sur la maison, usant, râpant, rongant, dévorant toute chose. Dix-huit ans plus tard, à l'heure où nous sommes, il en était de l'hôtel et de tout ce qu'il renfermait comme de ces bois morts déchiquetés par les termites, comme de ces corps frappés par la foudre, auxquels on ne saurait toucher sans qu'ils tombent en poussière : vaine apparence, illusion, fantôme!

A la grille, qui s'oxidait comme tout le reste, on voyait rarement un visiteur. Parfois un créancier, contenu par un dernier respect, éconduit par un dernier domestique.

Cet héroïque serviteur se nommait Zug. Rappelez-vous le Caleb de Walter Scott, c'était cela. Souvent on le remarquait au marché, attendant avec une impatience qu'on voulût lui abandonner enfin quelque chose de présentable pour le peu d'argent qu'il avait. Il portait de vieux chapeaux impossibles, retrouvés sous les toits, disputés à la dent vorace des rats affamés. Et Dieu sait s'ils l'étaient dans cette maison-là... Un fauteuil hors d'âge tombait-il enfin de vieillesse, il s'habillait avec ses dépouilles. Parfois l'étoffe était à ramages, rien n'y faisait. Une caricature, ce pauvre Zug, mais si touchante que, tout en faisant rire les lèvres, elle mettait des larmes dans les yeux.

Suivons-le pour qu'il nous introduise auprès de son maître. Le comte d'Hospenthal se complait dans le grand salon. C'est une galerie de portraits : tous les ancêtres. Au-dessous de chaque cadre, l'uniforme. Aux plus anciens, toute l'armure; aux plus modernes, le frac rouge et l'épée. Par

fois, un trou dans la cuirasse, une tache de sang sur le drap. Tous ils ont été soldats, tous au service du roi de France.

Le colonel Sigismond a soixante dix ans passés. Il est de haute taille et porte fièrement la tête. Une belle tête blanche, au profil aquilain, aux grands sourcils de neige, à l'œil vif et presque fanfaron, au menton toujours rasé de frais, comme s'il était de service aux Tuileries. Sa maigreur est extrême.

Un vieillard sec, mais encore nerveux. Il se tient droit, mais ne peut longtemps rester debout. Ses jambes seules ont faibli. Quand il va se promener vers le lac, Zug le suit portant un plying sur lequel son maître s'assied presque à chaque pas. Il est resté fidèle à l'ancienne méthode : culotte courte, bas chinés et souliers à boucles, l'habit à la française, les ailes de pigeon, la queue en saisis, toujours des grains de tabac sur son jabot plissé. Et, palsembien! ne faut-

il pas le fouetter du doigt! Cela donne de l'élégance.

L'élégance n'est pas le fait de son fils Henri. Un Suisse des temps rustiques, un jeune géant, à l'allure bourgeoise, à la physionomie placide. Plus de bon sens que d'héroïsme. De l'intelligence, cependant. Un brave garçon, un beau gars.

Tous les Suisses sont soldats. Le jour vint où Henri d'Hospenthal dut s'enrégimenter avec ceux de la Landwehr et partir pour le camp d'été. Le baron s'emporta, ne voulant pas que son fils pactisât avec la loi nouvelle.

— Mon père, répondit le jeune soldat, vous savez si je vous respecte et vous honore. Il y a quelque temps, je désirais tenter un effort pour relayer notre fortune, ou du moins vous donner un peu plus de bien-être, à vous, mon père, à ma sœur.

— Je sais... je me souviens, s'écria le vieillard avec impatience. L'industrie, le commerce... Un d'Hospenthal!

La suite à demain. Charles DASTYS.

A PARIS

Paris, 5 mai 1871.

Le Journal officiel de la Commune publie un rapport du délégué aux finances, M. Jourde, sur la situation financière de la Commune, présenté dans la séance du 3 mai.

D'après ce rapport, les dépenses de la Commune du 20 au 30 avril se sont élevées à la somme de fr. 23,138,089, et les recettes à fr. 26 013,916, de qui représente un excédant des recettes de fr. 875,827. Le produit des chemins de fer a été de 303,000 francs.

M. Jourde a déclaré qu'il sera probablement dans le cas de chercher des moyens financiers plus considérables par l'emprunt. Ensuite M. Jourde a offert sa démission de ses fonctions.

La Commune a réélu M. Jourde comme délégué aux finances par 44 voix contre 33.

Chaque jour apporte de nouvelles mesures aussi inutiles qu'arbitrairement prises par la Commune ou ses délégués. Les notaires de Paris sont pour le moment l'objet de ses ingérences. Tout le monde sait que ces fonctionnaires sont absolument étrangers à la politique et indépendants de l'autorité municipale. Leur mission, reposant sur la confiance du public, se borne à guider les citoyens dans leurs affaires privées, et à donner l'authenticité à leurs conventions. Leurs traditions ont pour base la loyauté, l'honneur et la délicatesse.

Le délégué à la justice, ignorant sans doute la nature de cette institution et les services qu'elle rend au public, a adressé, il y a quelques jours, une injonction à ces honorables fonctionnaires de se rendre, dans les vingt-quatre heures, au ministère de la justice pour faire acte d'adhésion à la Commune, sous peine d'être destitués.

Est-ce par suite de cette injonction que les notaires sont chassés de leurs études, et que tous les actes et papiers dont ils sont dépositaires sont séquestrés par l'autorité communale?

Les notaires étant propriétaires de leurs offices, le procédé du délégué à la justice ressemble à une confiscation violente. Il accuse, outre un manque absolu de sens pratique, un parti pris de violence, qui n'a pas même l'excuse de la raison politique.

Le jeune délégué à la justice ne devrait pas oublier que les choses de ce département doivent être administrées avec plus de modération et de sagesse, parce qu'elles touchent à la foi publique et à la justice, c'est-à-dire à ce qu'il y a de plus sacré dans un Etat.

Il est évident que la Commune commence à manquer d'argent — ce nerf de la guerre. Aussi ne recule-t-elle devant aucun moyen pour s'en procurer. Les passe-ports qui d'abord avaient été fixés à deux francs, puis à cinquante centimes, coûtent maintenant cinq francs, et comme l'émigration parisienne est toujours à l'état de fièvre, les pièces de cent sous tombent à foison dans l'escarcelle de ces aimables citoyens.

Ce n'est pas tout. Depuis quatre ou cinq jours on continue à la gare du Nord l'argenterie que les émigrés essayent d'emporter. On vous donne un reçu au nom de la Commune et le tour est joué.

Une perquisition faite hier, après-midi, dans les caves et souterrains de la caserne de la Cité, a amené la découverte de six gardes républicains blottis au milieu d'une quantité considérable de vêtements militaires.

Au moment où on s'emparait d'eux, un garde fédéré parla de passer par les armes ces six malheureux soldats; mais l'officier qui procédait à la perquisition s'y opposa. — Il fit conduire ces prisonniers au dépôt de l'ex-préfecture de police, à la disposition du délégué de la Commune.

Détail particulier, un officier supérieur de la garde fédérée, interrogeant ces gardes républicains, apprit d'eux que, depuis le 18 mars, un jeune enfant, marchand de journaux de son état, leur faisait passer chaque jour, par le soupirail de la cave où ils se trouvaient emprisonnés, du lard, des biscuits et des bouteilles d'eau! Malgré les vives instances de l'officier pour savoir le nom de cet enfant, les gardes républicains n'ont pas voulu le faire connaître.

Mais, depuis hier, aucune personne étrangère ne peut entrer dans la caserne de la Cité.

Depuis quelques jours, le cimetière du Père-Lachaise offre le plus navrant spectacle: une foule nombreuse s'y presse pour venir reconnaître les cadavres des gardes

nationaux tués dans les combats livrés sous Paris.

Cela rappelle l'atroce exposition des victimes du coup d'état dans le cimetière Montmartre. Les cadavres sont rangés en longue file, les visages sont seuls découverts; la foule passe silencieuse, en se découvrant, et cherche à voir si, parmi ces victimes, elle ne retrouvera pas un des siens.

Chose remarquable, et qui prouve combien l'élément étranger entre dans la composition des troupes communales, peu de cadavres sont réclamés, presque tous sont enterrés sans qu'on connaisse leur identité.

A VERSAILLES

Versailles, 5 mai 1871.

Le voyage de MM. Favre et Pouyer-Quertier a été réglé pour que leur arrivée eût lieu à Francfort hier, vendredi, entre 4 et 5 heures du soir.

Ces messieurs ont dû avoir une première entrevue avec le prince de Bismarck, ce soir même.

Leur retour est fixé à mercredi soir, à Versailles.

Il s'est opéré hier un important mouvement de troupes. Hier matin, à dix heures, le 4e corps d'armée, commandé par le général Douai, et qui campait depuis deux jours à Saury, a traversé Versailles pour se rendre sur le lieu de l'action. La colonne qui est sortie par l'avenue de Saint-Cloud se composait d'un escadron de hussards tout récemment équipés, d'un détachement de lanciers, des 5e, 6e, 26e, 55e et 94e régiments d'infanterie de ligne, d'une partie du 10e bataillon de chasseurs à pied, de plusieurs compagnies du génie, de deux batteries d'artillerie de 4, deux batteries de 12 et une batterie de mitrailleuses. Le défilé n'a pas duré moins de deux heures et demie.

Les hommes et les chevaux emportaient des vivres pour plusieurs jours, et le matériel d'ambulance suivait le corps d'armée.

On a beaucoup remarqué l'excellente tenue de ces troupes, composées pour la plupart de vieux soldats faits prisonniers dans la guerre contre les Prussiens.

Le général Douai, accompagné du général Bertaud, marchait en tête de la colonne. Une brigade de la division Bertaud était commandée par le général Carteret, l'un des plus brillants officiers de notre armée de la Loire.

La crue de la Seine produite par les pluies de ces derniers jours, retarde la montée en Seine de quatre des canonniers expédiés de Rouen à la suite de celles dont nous avons signalée l'arrivée à Peissy et à Maison-Lafite.

Les hautes eaux provoquent la formation aux ponts dont les arches ont été détruites pendant l'invasion et dont les débris jonchent le lit du fleuve, de rapides impraticables et qu'il faut déblayer avant de les franchir.

Mais ce retard de nos canonniers ne sera que de courte durée. Il faut nous attendre à voir notre flotte engager très-prochainement la lutte contre celle de la Commune.

M. le duc d'André-Pasquier a cessé d'être président du cercle royaliste-fusionniste des Réservoirs. La réunion d'avant-hier était présidée par M. Moulin, député du Puy-de-Dôme, célèbre par son inimitié personnelle contre M. Rouher.

Le Soir dément, d'après une lettre de M. Viardot, son mari, la mort de la célèbre cantatrice, de Mme Pauline Viardot.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Siégeant à Versailles

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY.

Fin de la séance du 4 mai.

M. Luro passe aux juges de paix destitués. Il rappelle le nombre de juges de paix qui ont été destitués par le gouvernement du 4 septembre. Il y a une hécatombe de destitués; il y a eu 1,600 destitutions. Aussi, ajoute M. Luro, quand je dis qu'il y a eu une hécatombe de juges de paix, je dois dire plutôt qu'il y en a 16. (Exclamations diverses. — Oui! oui! 16 hécatombes.)

L'honorable représentant espère que le garde des sceaux reviendra sur ces destitutions et qu'il fera droit aux représentants

qui, poussés par leurs électeurs, demandent au gouvernement qu'on mette fin à une situation aussi déplorable. Dans les départements, on est surpris que la justice ne soit pas rendue et que l'autorité soit encore représentée par des hommes dont on a répudié les conseils et qui ont été condamnés dans leurs doctrines comme dans leurs personnes par le pays réuni dans ses comices électoraux.

M. Dufaure, garde des sceaux. — Je n'ai aucune compétence pour répondre à des reproches qui s'adressent à la délégation de Tours et de Bordeaux. Et si un autre membre avait voulu monter à cette tribune, je me serais empressé de lui laisser la parole. La seule chose qui concerne le gouvernement actuel, c'est la question de savoir pourquoi il n'a pas encore révoqué les fonctionnaires nommés par le gouvernement de la défense nationale, et remplacés les autres, qui avaient été nommés par l'empire. (Applaudissements bruyants à gauche.)

M. Luro. — Ce n'est pas là ce que j'ai voulu dire.

M. Dufaure. — Permettez, il n'est pas possible d'interpréter vos paroles autrement, et je crois devoir maintenir ma traduction. Avant tout, je tiens à circonscrire mon rôle et ma responsabilité. En effet, nos actes sont faits, les uns en conseil, les autres par l'initiative même du chef du pouvoir exécutif, mais sont inspirés par un esprit commun. Cela posé, je laisse de côté la question de personnel inamovible. La Chambre sait qu'un de nos premiers actes a été de rétablir le principe de l'inamovibilité, et notre honorable collègue me permettra de ne m'occuper ici que du personnel inamovible.

Quant à la partie du personnel qui pouvait être remise ou changée, nous pouvions faire comme l'Empire, comme la Délégation de Bordeaux, tout changer, tout destituer. Notre rôle a été plus modeste, plus modéré, continue M. le ministre. A la place du désordre révolutionnaire, nous avons voulu mettre l'ordre. Nous avons voulu que la justice ne fût pas troublée par des passions politiques.

Qu'a-t-on reproché aux magistrats amovibles, sous l'empire, d'avoir été des agents politiques? Qu'a-t-on reproché aux magistrats remplacés par les délégations de Tours et de Bordeaux? D'être des agents politiques de cette délégation. Nous avons voulu conserver des hommes fermes en dehors des passions politiques; nous n'avons voulu prendre que des hommes sages et dignes des fonctions judiciaires; que l'honorable M. Luro veuille bien pour un moment prendre la place que j'occupe (rires); qu'il se mette en présence des difficultés? Que fera-t-il? Croira-t-il le premier qui offrira candidat à la justice? Il examinera et quand il sera éclairé, il décidera.

Le département du tiers a été particulièrement affecté. Avant le 4 septembre, il avait été sous l'empire d'une dictature politique. Après le 4 septembre, la réaction a répondu à l'action. Voilà la raison qui a rendu le département malheureux; moi-même je le reconnais. (Rires d'approbation.)

M. le ministre montre à ce moment et remue un volumineux dossier; il continue ensuite :

Si j'ai apporté cette masse de papiers, ce n'est pas pour vous en fatiguer. (Rire général et applaudissements.) Mais pour vous donner une idée du travail que le ministre de la justice doit s'imposer pour procéder à la nomination des magistrats. Ceci, par exemple, représente les documents que j'ai reçus il y a quelques jours du président de la Cour d'Agen. M. Luro a fait une distinction entre la République révolutionnaire et la République légale. Eh bien! l'un bouleversera tout en un jour; l'autre n'agit qu'après un mur examen et avec une sage lenteur. (Applaudissements.) Tel est le principe duquel nous nous inspirons. Vous avez, au reste, pour garantie, outre la responsabilité collective du gouvernement, ma propre responsabilité; car je ne me par donne jamais d'avoir nommé par ma faute un magistrat indigne ou incapable. (Vifs applaudissements.)

M. Sylva. — Prononce quelques paroles pour faire des réserves en faveur du Gouvernement de la Défense nationale. (Murmures.)

M. Baragnon. — Propose l'ordre du jour motivé suivant :

« L'Assemblée, convaincue que le Gouvernement est complètement décidé à révoquer des fonctionnaires dont le maintien serait un danger pour l'ordre public, ou dont l'attitude serait contraire aux droits dont l'Assemblée nationale est investie, passe à l'ordre du jour. »

pour se réfugier sous Billancourt. On nous avons rencontré la plusieurs défilés. M. Silva, de la Haute-Savoie, en quelques braves enfants de ce noble pays qui a donné à Paris tant de défenseurs contre les Prussiens; et qui nous les donne aujourd'hui de si grand pour reprendre Paris contre l'insurrection. M. Limperani, de la Corse; Langlois, M. Tirard, et un autre député de la gauche, dont le nom nous échappe. Les messieurs étaient presque tous porteurs de leurs insignes de représentants du peuple, au drapeau tricolore à la boutonnière.

LES EFFETS DU BOMBARDEMENT

Paris, 5 mai 1871.

Les obus pleuvent sur les quartiers des Tuileries et sur le faubourg Saint-Honoré.

Il y a, sur la batterie flottante n° 5, baptisée la Commune par le délégué à la marine, un petit gavroche, à peine âgé de douze ans, nommé Lamothe, qui reçoit une haute paye pour faire un vrai travail de singe. Cet enfant a pour mission spéciale de grimper au bout d'une longue perche, et de cet endroit, d'observer les hauteurs de la division, de Meudon et de Châillon. Chaque fois qu'il voit un flocon de fumée se lever de ces endroits où, comme on sait, sont situées les batteries versaillaises, il donne un coup de sifflet, dégringole de son observatoire et, pendant que les Parisiens de la Commune se dissimulent de leur mieux pour éviter le ou les obus, Lamothe se couche à plat ventre au pied même de sa perche.

Quand l'obus est arrivé à sa destination, les marins envoient une bordée, et le mousse grimpe de nouveau à son poste d'observation.

Sur la partie neutre du rempart, comprenant, du côté de Charenton, les bastions 1, 2 et 3, les fédérés n'ont pas mis encore de planches aux embrasures. La convention le leur défendant, ils se contentent de travailler avec ardeur à la réparation des banquettes et du parapet que les pluies ont fait bouler en plusieurs endroits. Des soldats de la ligne, restés à Paris, mais ne se soulevant point de prendre les armes pour la Commune, sont employés à ces travaux de réparation. Beaucoup n'ont d'autre occupation que de remplir des sacs à terre et de les ranger sur le parapet.

La chute des obus a pris depuis quelques jours des proportions considérables du côté des Batignolles. Les abords de la gare sont littéralement pavés des éclats de ces projectiles qui ont effondré, turturé, déchiqueté les magasins de réserve qui se trouvent tout le long de la voie.

Ce matin, à sept heures et demie, un obus s'est abattu sur la toiture du bureau de M. Bartet, comptable du chemin de fer, et y occasionne d'énormes dégâts. Quelques minutes plus tard, un second obus traverse successivement le plafond et le plancher de la lampisterie où sont renfermés les appareils d'éclairage. On peut juger du résultat d'une pareille visite. Les verres, les lustres, les rideaux, tout a été réduit en fractions infinitésimales. Heureusement personne n'a été atteint.

Un des employés de la gare, qui a pu se rapprocher à courte distance de la batterie Maillot, nous assure que le bombardement de cette nuit y a tout ravagé.

Les batteries du rempart ont incendié quelques maisons d'Issy, et nous souffrons quelque peu du feu de l'ennemi dans le faubourg et dans les premières maisons du village. Malheureusement nous ne pourrions pas combattre avec efficacité les points qui nous gênent avant la parfaite installation des énormes batteries dont on a déjà trop parlé.

LOTTERIE PATRIOTIQUE

Autorisée pour toute la France POUR LES VICTIMES DE LA GUERRE. — LES VEUVES — ORPHELINS

Le Billet 25 CENTIMES. Les lots sont de 50,000 fr. (50,000 fr. espèces), de 10,000 fr., de 5,000 fr., de 3,000 fr., 2,000 fr., etc. Les billets sont en vente chez tous les libraires, dépositaires de tabac et chez toutes les personnes favorisant ce but patriotique. Pour recevoir, par la poste, dans toute la France, adresser mandat à M. L. LAFITE, au directeur du BUREAU CENTRAL, 68, rue Rivoli, Paris.

Voix diverses. — L'ordre du jour pur et simple.

L'Assemblée consultée par le président adopte l'ordre du jour pur et simple à une grande majorité.

Demain, à 3 heures, séance publique.

Séance de 5 mai 1871.

PRÉSIDENCE DE M. VITET.

M. Baragnon demande la parole sur le procès-verbal. Hier, j'ai présenté à la Chambre un ordre du jour motivé, qui n'a été suivi d'aucune observation de ma part.

Chacun d'eux aura sa part de responsabilité dans la politique à laquelle il a pu, à des titres divers, prêter son concours, mais il en est dont le concours a été encore plus fatal au pays.

M. Déroulede. — Je ne veux pas rentrer dans une discussion complètement épuisée comme hier. M. Luro a fait une allusion spéciale au barreau de Valence, auquel j'ai l'honneur d'appartenir, je tiens à rectifier les faits.

Selon M. Luro, M. Crémieux, reconnaissant envers le barreau de Valence, qui aurait soutenu sa candidature, l'aurait comblé de faveurs. D'abord deux seulement de ses membres ont soutenu sa candidature; un troisième l'a combattue, s'étant porté lui-même candidat.

Un autre membre du barreau a, il est vrai, été nommé procureur de la République par M. Crémieux, mais il aurait été révoqué par M. Crémieux lui-même. Pour mon compte, je n'ai rien demandé, et je crois que si j'avais demandé un siège de magistrat, je l'aurais obtenu.

M. Jozon dépose une proposition de laquelle il résulte que tous les rôles et quittances concernant les impôts prélevés pour faire face aux frais de la guerre, porteront dans leur entête ces mots: «Frais de la guerre déclarée par Napoléon III.»

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de MM. Vitellars, Busson-Duviviers, Ambroise Joubert, relative à la convocation des conseils généraux dans les cas exceptionnels.

La chambre se prononce pour la prise en considération.

La Chambre déclare également qu'il y a lieu de prendre en considération la proposition de M. le général Martin des Pallières, relative au recrutement de l'armée.

M. Ernest Picard, ministre de l'intérieur, monte à la tribune. (Mouvement d'attention.) — Je ne viens ici que pour remplir une formalité. Je dépose sur le bureau trois projets de loi d'intérêt local. (Marques de déception.)

Demain, séance publique à trois heures.

NOMINATION

DES MAIRES ET DES ADJOINTS

La circulaire suivante a été adressée par le préfet du Rhône à tous les maires du département :

Lyon, le 4 mai 1870.

Monsieur le maire,

J'ai l'honneur de vous adresser les instructions suivantes relatives à la nomination des maires et adjoints :

La loi du 14 avril modifie celle du 5 mai 1855, en ce qui concerne cette nomination. Les maires et adjoints doivent, dans tous les cas, être choisis parmi les membres du Conseil municipal, mais le mode de nomination diffère selon l'importance des communes.

La population qui doit déterminer la classification ci-dessus est la population normale ou municipale totale, telle qu'elle figure au dénombrement de la population effectués en 1860. C'est aussi en raison de

cette population que doit être fixé le nombre des adjoints de chaque commune.

En vertu de l'arrêté du 18 février an X et de la loi du 5 mai 1855, art. 3, le gouvernement peut décider l'institution d'un adjoint spécial pour remplir les fonctions d'officier de l'état-civil dans une section de la commune.

La nomination de cet officier municipal est faite par le Conseil ou par le pouvoir exécutif, suivant l'importance de la localité; il doit être choisi parmi les conseillers municipaux domiciliés dans la section; si la section n'est pas représentée au Conseil municipal, le choix peut se porter sur un électeur qui y est domicilié.

L'art. 5 de la loi de 1855, relatif aux incompatibilités, reste toujours en vigueur.

Les conseils municipaux appelés à nommer les maires et adjoints, devront être installés avant le 15 mai, afin que la session trimestrielle ne soit pas différée au-delà du terme fixé par la loi.

Il ne sera donc pas nécessaire d'attendre que le conseil de préfecture ait validé les opérations qui pourraient lui être déférées. Jusqu'à l'élection de la nouvelle municipalité, les maires et adjoints provisoires conserveront leurs fonctions: si, par un motif quelconque, ils jugeaient devoir se retirer, la direction des affaires serait provisoirement confiée au premier conseiller élu.

C'est, dans tous les cas, le premier conseiller municipal, élu le 30 avril, qui devra présider la séance dans laquelle le maire et les adjoints seront élus.

Vous ne perdrez pas de vue que, pour procéder à cette élection, le conseil municipal devra être au complet de ses membres, mais il suffit, pour la validité du vote, que la majorité assiste à la séance.

Si donc, par suite de décès, de démission ou de toute autre cause, une ou plusieurs places de conseiller se trouvaient vacantes à ce moment, la nomination du maire et des adjoints serait ajournée jusqu'à ce que l'assemblée eût été complétée par un nouveau scrutin. (Loi du 14 avril, article 9.)

Les fonctions de scrutateur seront confiées aux trois conseillers les plus âgés; le plus jeune conseiller remplira celles de secrétaire avec voix consultative. Le maire et les adjoints seront élus successivement par scrutin secret et individuel, c'est-à-dire que chaque bulletin ne portera qu'un seul nom, les conseillers pourront l'écrire en séance, à moins qu'ils ne préfèrent le préparer au dehors; dans tous les cas, ils devront remettre leur bulletin fermé au président.

Si un bulletin contenait deux ou plusieurs noms, il ne serait tenu compte que du nom inscrit le premier.

La majorité absolue est nécessaire aux deux premiers tours de scrutin; si, après deux scrutins, aucun candidat n'a obtenu cette majorité, il sera procédé à un troisième tour; les suffrages ne pourront alors se porter que sur un des deux candidats qui à la seconde épreuve auront obtenu le plus de voix.

L'élection sera déterminée par la pluralité des suffrages; à égalité de voix, le plus âgé sera nommé.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal relatant avec soin le nombre des suffrages obtenus par chacun des candidats à chaque scrutin.

Les adjoints prendront rang selon l'ordre de leur nomination; mais, si la place de premier adjoint devenait vacante, le second adjoint passerait au premier rang et le conseil municipal aurait à élire non un premier, mais un nouvel adjoint, qui prendrait le second rang, cette règle a été constamment pratiquée pour l'ordre à garder entre ces fonctionnaires.

Les adjoints spéciaux ne prennent pas rang parmi les adjoints exerçant leurs fonctions pour toute la commune; ce ne sont, en effet, que des officiers de l'état-civil qui ne participent pas à l'administration municipale.

L'élection d'un maire et d'un adjoint peut être attaquée par application des articles 45, 46 et 47 de la loi du 5 mai 1855; ce droit peut être exercé tant par moi que par tout membre du Conseil municipal. L'autorité à qui il appartient de juger de la réclamation est le Conseil de préfecture, sauf recours au Conseil d'Etat. Les questions d'état restent du domaine de l'autorité judiciaire dans les conditions fixées par l'article 47 de la loi du 5 mai 1855.

Telles sont, monsieur le maire, les instructions pour la nomination des maires et adjoints à l'élection. Je les recommande à votre attention d'une manière toute particulière.

Vous recevrez prochainement des formulaires de procès-verbaux d'élection.

Agrécz, monsieur le maire, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet du Rhône, commissaire extraordinaire de la République, Ed. VALENTIN.

NOUVELLES DE LYON

Dès le matin, toutes les sections de vote de la ville de Lyon ont été régulièrement ouvertes hier matin, et les électeurs se pressaient partout pour déposer leur bulletin.

Notre attention s'est particulièrement portée vers la Guillotière.

Sur la place de la Mairie et aux alentours pas l'ombre d'un détachement de troupes.

Un piquet de gardes nationaux, sans armes, occupait la mairie; quelques groupes sur la place disaient les listes des candidats, mais avec calme et sans bruit.

Les électeurs se pressaient dans les deux salles du premier étage, affectées au vote.

Dans quelques groupes aussi on parlait des événements du 30 avril; un grand nombre de personnes les attribuaient à l'or prussien ou bonapartiste.

Le service des bulletins était fait par des distributeurs de bonne volonté.

Un garde national, entr'autres, se montrait très-ardent dans sa distribution: A un électeur qui lui demandait un bulletin, il a dit:

— Voilà, monsieur; ce sont des balles qui ne font pas de mal!

— Ce sont les meilleures, a répondu l'électeur.

— Voilà pourquoi je les distribue.

Ce petit colloque résume trop bien la polémique du Petit Journal pour que nous ne l'ayons pas recueilli.

Dans les autres sections de la Guillotière, même calme et même empressement, de même qu'aux Brotteaux et à la Croix-Rousse, et généralement d'ailleurs dans toute la ville.

Hier matin ont eu lieu les obsèques du commandant Goujon, tué si malheureusement pendant l'émeute de la Guillotière.

La messe mortuaire a été dite à la chapelle de l'hôpital militaire, rue Sala. Un bataillon du 92e de ligne, en armes, accompagné de la musique du régiment, a fait le service d'honneur.

Après la messe, le convoi s'est mis en marche, escorté par le bataillon du 92e, précédé de l'aumônier de l'hôpital. Le colonel du régiment conduisait le deuil. Un grand nombre d'officiers de tous grades, députés par tous les régiments en garnison à Lyon, infanterie, cavalerie, artillerie, gendarmerie, suivaient le cercueil, sur lequel on voyait les insignes du brave commandant. Nous avons remarqué parmi les assistants le général Bourras, commandant la garde nationale de Lyon, et M. Valentin, ex-colonel de la 1re légion de marche du Rhône.

Le convoi s'est avancé aux sons du tambour et de la musique militaire qui exécutait des marches funèbres; il a suivi la rue Sala, le quai, la place Bellecour, pour se diriger vers le cimetière de Loyasse où a eu lieu l'inhumation.

Une foule nombreuse et recueillie a stationné sur tout le parcours du cortège funèbre.

M. le préfet Valentin, retenu au lit par sa blessure, s'était fait représenter par M. Gomot, secrétaire général de la préfecture, et M. Bruckner, son secrétaire particulier.

Par arrêté du 5 mai, publié au Journal officiel de Versailles, sont nommés :

Juge de paix du canton de Beaujeu (Rhône), M. Belle, ancien juge de paix de Rive-de-Gier, en remplacement de M. de Balleydier, nommé juge de paix de Charlien;

Juge de paix du canton de l'Arbresle (Rhône), M. Rudigoz, ancien juge de paix de Meximieux, en remplacement de M. Truchard-Dumolin, qui a été nommé juge de paix de Trévoux.

Juge de paix du canton de Givors (Rhône), M. Lacroix, juge de paix de Saint-Symphorien-sur-Coise, en remplacement de M. Blanc, non acceptant;

Suppléant du juge de paix du canton de Limonest (Rhône), M. Farino (Antoine-Gabriel), en remplacement de M. Boïn, démissionnaire.

La représentation au bénéfice des familles des victimes de l'incendie des Brotteaux avait attiré samedi un public nombreux au petit théâtre de la Croix-Rousse.

Les Dragons de Villars, avec M. Vuillard et Mlle Doyon; des intermèdes, quelques morceaux exécutés avec beaucoup

d'ensemble par l'excellente musique de la garde nationale du 4e arrondissement, dirigée par M. Bossard, un petit ballet, ont été accueillis avec de nombreux bravos.

Le spectacle s'est terminé par le Mariage de Figaro, joué par M. Chamertat et Mlle Louise Cottin, avec une verve et une gaieté qui a valu à ces deux artistes de nombreux et vifs applaudissements.

Avis. — M. le ministre de l'intérieur fait demander des renseignements sur les enfants que la récente guerre a rendus orphelins, ainsi que sur les veuves chargées d'enfants et sans fortune dont les maris sont morts au service.

Les familles qui se trouveraient dans l'une de ces catégories sont invitées à se présenter aux mairies pour fournir les renseignements justificatifs qui leur seront demandés.

Les artistes du Grand-Théâtre de Lyon se trouvent, en ce moment, presque tous à Grenoble.

Ils donneront demain mardi, au théâtre de cette ville, une grande et belle représentation.

On nous cite notamment M. Devoyod et Mlle Ganetti.

Les habitants de Grenoble se préparent, nous écrit-on, à profiter de la bonne fortune d'applaudir ces vaillants artistes. Ils espèrent que la représentation de demain ne sera pas la dernière.

Il a été trouvé sur la voie publique, hier, à 3 heures et 1/2 du matin, dans le quartier de Perrache, une mule.

Pour la réclamer, s'adresser à M. Girod, officier de paix du quartier de Perrache.

GRAND-THÉÂTRE.

Les Celestins en société, sous la direction de J. Lary.

Le 8 mai 1871 :

La Gagnotte, vaudeville en cinq actes;

Jolie, comédie en trois actes.

Bureaux à 7 h. — Spectacle à 7 h. 1/2.

Mardi 9, au bénéfice de M. Chevalier, Les Fugitifs, drame épisodique de la guerre des Indes.

NOUVELLES GÉNÉRALES

Lundi 1er mai a eu lieu, avec une grande solennité, l'ouverture de l'Exposition universelle de Londres. La cérémonie a été présidée, au nom de la reine, par le prince de Galles et le prince Christian, accompagnés d'un grand nombre de personnages considérables.

C'est la première exposition de la série des sept que, à la suite de l'expérience des expositions précédentes, il a été résolu de faire successivement.

On a trouvé, tant en 1851 qu'en 1862, que la masse des objets exposés était si grande et si variée, qu'il n'en est resté qu'un souvenir confus dans l'esprit des visiteurs. Telle est, du moins, l'opinion de la commission royale qui a organisé la présente Exposition universelle.

Toutefois, l'exposition artistique, qui accompagne l'exposition industrielle, ne sera pas établie sur ce principe. Elle se renouvellera intégralement tous les ans; ce sera comme un salon international.

Comme en 1862, l'exposition a lieu dans le palais de South Kensington qui, on se le rappelle, forme l'un des côtés des jardins de la Société d'horticulture, les autres côtés étant entourés de galeries, de serres et d'une salle, the Albert Hall, récemment inaugurée.

POSITION A SE FAIRE

Pour qui sait vendre, homme ou femme. — Colportage, dans la banlieue et aux foires, de toutes sortes d'articles de confection, lingerie, bonneterie. — On exige de bons renseignements. — R. Ste-Catherine, 5, chez le concierge.

LA TRAPPISTINE

Notre première liqueur française, préparée à l'Abbaye de la Grâce-Dieu (Doubs), par les RR. PP. Trappistes eux-mêmes. — En vente dans les principales maisons.

PRIX DE VENTE: Liqueur verte: 7 fr. 50 la bouteille; 4 fr. 25 la 1/2 bouteille; 2 fr. 50 le 1/4 de bouteille. — Liqueur jaune: 6 fr. la bouteille; 3 fr. 25 la 1/2 bouteille; 2 fr. le quart de bouteille. S'ad.: CARLOZ-VUILLEMIN, r. Lanterne, 15, Lyon

Pour tous les articles non nommés: BARRAS. Lyon, imp. P. Mougis-Rusand, rue St-Jean, 3.